

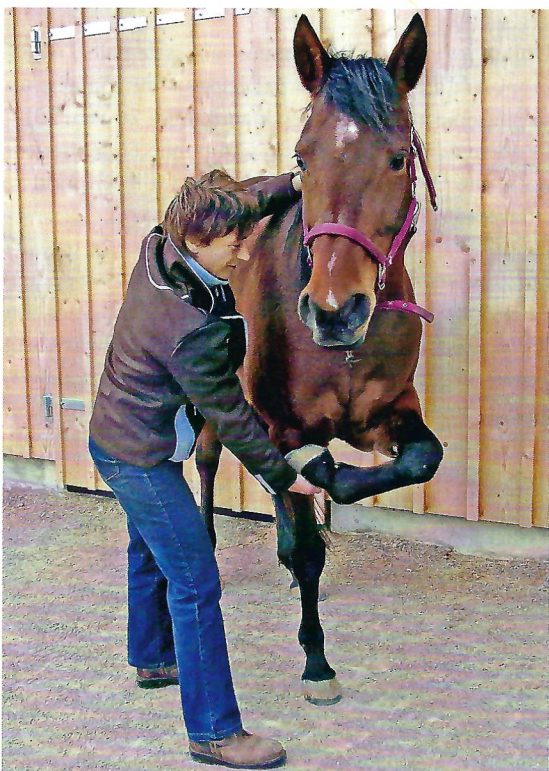
Anniversaire

## 20 ans de Fédération suisse de physiothérapie pour animaux

La création de la Fédération suisse de physiothérapie pour animaux (FSPA) date de 1998. Elle propose une formation de physiothérapeute pour animaux sanctionnée par un diplôme fédéral reconnue par le Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) et admise depuis 2008 comme examen professionnel supérieur inscrite dans le registre des professions du SEFRI comme profession officielle.

### Formation supplémentaire de deux ans pour les physiothérapeutes humains et les vétérinaires

Pour les physiothérapeutes humains et les vétérinaires, la formation complémentaire dure deux ans. Le SEFRI a approuvé l'adaptation du règlement d'examen en août 2017. Celui-ci entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le domaine d'activités et les compétences des physiothérapeutes pour animaux sont décrits clairement et de manière détaillée dans ce règlement. Les personnes qui se présentent possèdent une formation spécifique solide, qui les habilite à pratiquer comme physiothérapeutes pour animaux. Le premier examen professionnel supérieur selon le nouveau règlement d'examen aura lieu en août/septembre 2018.



### Réglementation et assurance de la qualité des méthodes de soins complémentaires

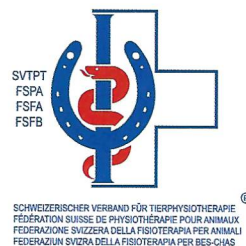
La FSPA est l'organisation professionnelle officielle des physiothérapeutes pour animaux. L'association s'est donné pour but de soutenir la formation et le perfectionnement de ses membres, d'assurer la qualité de la physiothérapie pour animaux et de représenter les intérêts professionnels aussi bien qu'économiques de ses membres vers l'extérieur. La FSPA salue les demandes de réglementation des traitements thérapeutiques des animaux comme de la formation et de l'exercice de la profession des thérapeutes, afin de prévenir une prolifération incontrôlée de l'offre de méthodes de soins complémentaires dans les soins pour animaux (cf. communiqué de presse de la SVS du 9 juin 2017). La FSPA accorde une grande importance à l'assurance de la qualité dans le secteur de la physiothérapie animale.

À ce jour, seul un petit nombre de cantons imposent aux physiothérapeutes pour animaux d'être au bénéfice d'une autorisation de pratiquer. Dans quelques cantons, on prévoit cette autorisation de pratiquer dans le cadre de la prochaine révision législative. Ainsi, le canton de Zoug par exemple a mis en vigueur l'ordonnance révisée sur la santé fin 2015, introduisant par là l'autorisation pour l'exercice de la physiothérapie animale sous sa propre responsabilité, laquelle requiert par ailleurs notamment le diplôme fédéral du SEFRI.

La physiothérapie et les thérapeutes actifs dans cette discipline fournissent une contribution importante à la santé animale et ont dès lors une place importante dans la santé animale.

À l'occasion de l'anniversaire de la FSPA se tiendra, les 20 et 21 octobre 2018, le premier congrès international de physiothérapie animale en Suisse.

Brigitte Stebler  
Présidente FSPA



Les physiothérapeutes pour animaux titulaires du diplôme fédéral sont soit des physiothérapeutes, soit des vétérinaires, soit des médecins disposant d'une formation complémentaire.

Vous trouverez d'autres informations, de même que la liste de tous les physiothérapeutes pour animaux titulaires du diplôme fédéral sur: [www.fspa.ch](http://www.fspa.ch)

**Image:** Examen de la mobilité dans la zone de la jonction cervico-thoracique à l'aide de mouvements continus du membre antérieur.